

P. 60 Pour désamianter, la France en fait vraiment trop

PHOTOS: GUKERBACH/DIVERGENCE, EPICUREANS/STOCKFOOD, IP3, PHANIE, ICON SPORT



P. 56 Neuf exemples de notre excès de zèle réglementaire



P. 66 Comment les normes tuent notre industrie





P. 62 Dans le sport aussi, les normes font des ravages

DOSSIER

LES NORMES ABSURDES QUI FREINENT NOTRE ÉCONOMIE

DE PIB PARTENT CHAQUE ANNÉE EN FUMÉE À CAUSE DES NORMES ABSURDES QUE LA FRANCE S'IMPOSE À ELLE-MÊME.

Sacrés fonctionnaires! Même lorsqu'ils cherchent à simplifier, ils parviennent encore à nous embrouiller... Une supposition, par exemple, que vous souhaitez importer un médicament pour chats, cela peut arriver. Avant, il fallait remplir un long formulaire et attendre que l'administration vous accorde une autorisation, c'était pénible et compliqué. Fort heureusement, les têtes pensantes du ministère de la Santé ont mis au point il y a quelques mois une nouvelle procédure, supposée plus claire et plus commode. La voici: «Dans un délai de 30 jours pour les spécialités pharmaceutiques vétérinaires mentionnées à l'article R5141-123-10-1 du Code de la santé publique, de 45 jours pour les produits dont la composition quantitative et qualitative en principes actifs et excipients, la forme pharmaceutique et les

effets thérapeutiques sont identiques à ceux d'une spécialité ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché, de 90 jours pour les produits qui comportent des quantités de principes actifs ou d'excipients différentes, ou des excipients de nature différente de la spécialité ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché», vous pourrez considérer que l'autorisation est accordée même si personne ne vous a répondu. Mieux vaut cependant ne pas vous emmêler dans les dates et les principes actifs, car vous risqueriez d'être condamné pour importation illégale...

Eh bien, elle n'est pas encore gagnée, la guerre lancée par François Hollande contre nos folies administratives! Dans leurs modestes bureaux de la rue de Babylone à Paris, le secrétaire d'Etat Thierry Mandon et sa petite équipe chargée du

dossier remuent pourtant ciel et terre pour faire avancer la «simplif», comme ils disent. Ils ont établi des listes de normes absurdes à dynamiter, constitué des commissions avec des chefs d'entreprise pour repérer les réglementations inutiles, mis tous les ministères au pied du mur. Et engrangé en quelques mois des résultats qui peuvent sembler encourageants au premier regard.

Les moins de 18 ans peuvent de nouveau travailler sur un escabeau

Depuis l'annonce du «choc de simplification», en mars 2013, pas moins de 150 mesures d'allègement ont été présentées et une poignée de contraintes stupides rayées de la carte. Les appartements en étage non accessibles aux handicapés ne doivent plus, par exemple, être obligatoirement équipés pour accueillir des handicapés, les moins de 18 ans ont de nouveau le droit de travailler sur des escabeaux, certains des coûteux travaux de

mise en conformité des ascenseurs, imposés soi-disant au nom de la sécurité, sont désormais gelés, et les obligations antisismiques ont été réduites pour les constructions engagées dans les zones... non sismiques. Au total, 600 textes auraient ainsi été nettoyés entre septembre 2013 et septembre 2014, ce qui aurait permis aux entreprises d'économiser 2,4 milliards d'euros. Plutôt pas mal pour une entrée en matière. Car Thierry Mandon, qui s'est engagé à présenter deux nouveaux trains de mesures chaque année en mars et en octobre, en promet bien plus pour demain.

Hélas! Sans vouloir gêner son ardeur, on peut déjà prédire que cela ne suffira pas à libérer notre pays de ses chaînes. D'abord parce que les textes à passer au Kärcher ne se comptent pas en centaines, mais... en dizaines de milliers! Selon les estimations du sénateur de l'Orne Alain Lambert, coauteur d'un rapport sur la question,

9 exemples de notre excès de zèle réglementaire



STATIONS-SERVICE

Les normes de sécurité imposées aux débitants de carburant français sont les plus drastiques du monde. Conséquence : des milliers de petites stations ferment tous les ans.



KETCHUP

Depuis le 3 octobre 2011, les cantines des écoles primaires situées sur le territoire de la République française ont interdiction absolue de servir du ketchup, afin de prévenir l'obésité. Bientôt le tour des frites?

notre pays abriterait un peu plus de 400 000 normes et contraintes de toutes sortes, ce qui constitue probablement un record du monde. Notre seul Code du travail, qui a gonflé de 50% depuis quinze ans, comporte plus de 3 000 pages de chicanes et de règlements abscons, et les 63 autres pavés sur lesquels veillent jalousement nos fonctionnaires (Codes du commerce, du logement, de l'environnement, des assurances, de la santé, de la Sécurité sociale, etc.) sont tous farcis de bornes, de seuils, d'obligations et d'interdictions souvent pas piqués des hannetons. Le croira-t-on? Les entreprises qui souhaitent ouvrir une simple carrière de pierres doivent solliciter l'autorisation de quinze administrations différentes. Et les formateurs qui prétendent préparer à leur métier les futurs éleveurs de poulet, obtenir un agrément préalable du ministre de l'Agriculture. De peur qu'ils s'emmêlent les crayons dans les plumes...

Ne caricaturons pas. Une bonne partie de ces règles sont évidemment utiles, indispensables même pour assurer notre sécurité et réguler notre vie en

société. Sans elles, notre pays ne serait qu'une jungle. Le problème, c'est que leur accumulation au-delà de toute mesure au fil des années a fini par détraquer notre machine économique. Et qu'elle nous coûte aujourd'hui des fortunes.

Elle oblige les collectivités locales à multiplier les travaux aux frais du contribuable - le simple changement de couleur des poubelles, rendu obligatoire par le Grenelle de l'environnement, va coûter 215 000 euros à la ville de Vincennes. Elle contraint les particuliers à des dépenses aussi lourdes qu'inutiles - bien que cela ne génère presque aucun bénéfice pour l'environnement, plusieurs millions de foyers ruraux vont devoir investir entre 5 000 et 10 000 euros pour mettre leurs fosses septiques en conformité. Elle décourage la construction - en dix ans, les nouvelles normes thermiques, de sécurité ou d'accessibilité ont gonflé de 25 à 40% le prix des logements neufs - noie les petites entreprises sous la papesse, met les commerçants aux cent coups, et renchérit les

grands chantiers de façon démesurée, pour une libellule à protéger ou d'éventuels vestiges gaulois à cartographier. Lors de la construction de l'autoroute Artenay-Courtenay, dans le centre de la France, les services archéologiques du ministère de la Culture n'ont pas hésité à exiger 1 million d'euros par kilomètre juste pour pouvoir réaliser leurs fouilles à la petite cuillère. Ils n'ont d'ailleurs pas trouvé grand-chose...

Mais c'est pour les industriels tricolores que la facture de notre givure bureaucratique est la plus élevée. Péna-lisés par des règles inutilement sévères, contraints d'appliquer des directives européennes «sur-transposées» par nos fonctionnaires, ils doivent affronter la concurrence internationale avec des boulets aux pieds et faire face à des armées de contrôleurs vétilleux dépêchés par les ministères (lire page 62, notre enquête dans le secteur agroalimentaire). «On n'en peut plus de ces vérifications», s'étouffe Bertrand Demarne, de l'Union des industries de

l'ameublement. Et qu'on ne vienne surtout pas lui reprocher d'exagérer: au dernier classement du forum économique de Davos, la France occupait la 130^e place sur 148 pour le poids des contraintes administratives. Au fond de la classe avec les cancre.

Le résultat de tout cela? Des points de compétitivité sacrifiés, des marchés perdus et des entreprises obligées de s'enfuir à l'étranger pour ne pas se faire laminer, à l'image des sociétés de produits de traitement de surface des métaux. Les règles de sécurité imposées à leur secteur par les ministères du Travail et de l'Environnement étaient tellement drastiques que toutes, sans exception, ont préféré plier bagages et partir en Allemagne, en Italie ou en République tchèque. Au moins les ouvriers français ne courront-ils plus le risque de s'intoxiquer avec leurs produits chimiques...

Au total, selon une estimation de l'OCDE, notre folie réglementaire coûterait chaque année 3 points de PIB à l'Hexagone, soit 80 milliards d'euros, l'équivalent de la masse salariale annuelle de tous les

Suite page 58 ▶

5 000 à 10 000 euros pour mettre sa fosse septique en conformité



PETITS BOBOS

Les consignes de l'Education nationale sont strictes : les enseignants n'ont pas le droit d'administrer le moindre médicament aux élèves. Du coup, pour une simple éraflure au genou dans la cour de récréation, ils doivent appeler un médecin ou faire venir une infirmière.



VAISSELLE EN PLASTIQUE

En dépit de l'opposition du gouvernement, les députés ont adopté en octobre dernier un amendement interdisant l'utilisation de vaisselle jetable en plastique dans notre pays. La raison de cette prohibition est un peu floue, mais les porcelainiers se frottent les mains.

Dans le thermique, nos contraintes sont les plus lourdes du monde

► *Suite de la page 57*
fonctionnaires de l'Etat. Et elle contribuerait à maintenir au chômage plusieurs centaines de milliers de travailleurs.

Face à ce crève-cœur, les efforts de Thierry Mandon sont certes méritoires. Mais ils paraissent dérisoires. Non seulement les mesures d'allègement prises jusqu'à maintenant ne sont pas assez nombreuses, mais elles s'en tiennent en effet le plus souvent à la surface des choses. Prenons, par exemple, la «réglementation thermique 2012», qui fixe à 50 kWh par mètre carré la dépense énergétique maximale dans les logements et bureaux neufs. Cette exigence est tellement délirante – l'Allemagne, le plus sévère de nos voisins, n'impose pas plus de 110 kWh, les Pays-Bas 130, et le Royaume-Uni rien du tout – elle génère une telle hausse du

prix de la construction et décourage tant de mises en chantier qu'il aurait fallu la supprimer séance tenante sans se poser de question. Bernique! Face à la pression des écologistes, le gouvernement n'en a pas eu le courage. Il a préféré en reporter l'application à 2018, et augmenter de 50 à... 57,5 kWh le seuil maximal autorisé. Autant dire que le problème reste entier.

Idem avec la fameuse règle du «silence vaut accord», qui s'applique depuis le 12 novembre dernier. Désormais, les requêtes auxquelles les fonctionnaires n'auront pas répondu seront considérées comme acceptées. La mise en place, salutaire, de ce principe révolutionnaire, aurait pu être l'occasion de donner

un bon coup de balai parmi les 3600 procédures qui exigent aujourd'hui l'obtention d'une autorisation. Mais là non plus, le gouvernement n'a pas osé sauter le pas. Du coup, les infirmiers libéraux qui veulent remplacer un collègue, les cinéclubs qui souhaitent «diffuser de la culture par le cinéma», ou les professeurs de danse désireux de s'installer à leur compte vont devoir continuer d'en demander la permission à l'administration. Et l'on ne pourra toujours pas dispenser de formation aux moniteurs des écoles de ski sans avoir dé-

croché préalablement une habilitation officielle auprès de la préfecture, c'est clairement précisé dans les textes. Pour un choc de simplification prétendument historique, on pouvait quand même espérer mieux.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les nouvelles mesures de simplification réussissent souvent la prouesse de rendre les choses encore plus complexes. Et pas seulement avec

les médicaments pour chats, Federica Dary pourra le confirmer. Comme tous les professionnels recevant du public, cette dentiste installée en région parisienne aurait normalement dû rendre son cabinet accessible aux handicapés avant le 1^{er} janvier dernier. Et comme des dizaines de milliers d'artisans, de médecins, de commerçants ou de restaurateurs, elle n'a pas été en mesure de répondre à cette obligation légale. «L'ascenseur de mon immeuble est trop petit pour recevoir un fauteuil roulant, et la copropriété n'acceptera jamais de l'agrandir juste pour moi», témoigne-t-elle. Ailleurs, ce sont des couloirs trop étroits ou des escaliers impossibles à supprimer qui rendent la réglementation inapplicable.

On aurait pu imaginer qu'avec le choc de simplification l'obtention d'une dérogation pour ces cas indiscutables soit facilitée. Eh bien, c'est tout le contraire! Les ayatollahs de l'accessibilité ont préféré fabriquer de toutes pièces une nouvelle contrainte. Désormais, tous les professionnels recevant

La nouvelle règle du «silence vaut accord» a plus de 1000 exceptions

9 exemples de notre excès de zèle réglementaire (suite)



CIGARETTE DANS LES SQUARES

Les fumeurs parisiens vont bientôt devoir se cacher pour s'en griller une. Afin que les services de nettoyage perdent moins de temps à ramasser des mégots, Anne Hidalgo a en effet décidé d'interdire la cigarette dans tous les jardins de la capitale. Une expérimentation est en cours.



TOILETTES

Les toilettes des établissements recevant du public doivent être accessibles aux handicapés. Les milliers de cabinets médicaux ou salons de coiffure qui ne peuvent pas répondre à cette exigence vont donc être obligés de fermer les leurs à tous leurs clients.

du public doivent remplir et faire viser par leur préfecture un «agenda d'accessibilité programmée» détaillant les transformations nécessaires pour se mettre aux normes, le montant des travaux à effectuer et le calendrier précis de leur réalisation. Ce n'est qu'ensuite qu'ils pourront éventuellement solliciter une dérogation. Comme elle n'est ni comptable, ni experte en handicap, ni ouvrière du bâtiment, Federica Darya dû faire appel à Qualiconsult, un cabinet spécialisé, pour réaliser à sa place cette nouvelle démarche. Coût de la prestation : 330 euros, déboursés en pure perte, puisqu'elle sait d'avance qu'elle obtiendra sa dérogation.

Dans le genre simplification complexifiante, l'affaire du «silence vaut accord» est encore plus caricaturale. Pas tellement emballées à l'idée que les citoyens puissent s'affranchir de leur autorité, la plupart des administrations ont en effet opposé une résistance farouche aux volontés réformatrices du gouvernement. Non seulement elles ont obtenu que l'on exclue du dispositif des centaines et

des centaines de procédures, trop cruciales à leurs yeux pour pouvoir être concernées par le nouveau principe, mais elles ont exigé de fixer au cas par cas le nombre de mois au bout duquel le silence pourrait valoir accord. Après des mois de débat et des milliers d'heures de réunion, les services de Thierry Mandon ont donc fini par accoucher d'une monstruosité administrative, farcie de plus de 2000 exceptions et assortie de dizaines de délais différents, absolument illisible pour le commun des citoyens. Pour essayer de clarifier un peu les choses, Matignon a certes publié un document recensant la liste des 1200 nouvelles procédures allégées. Mais comme il fait 111 pages, qu'il est susceptible d'être modifié à tout moment et qu'il n'a pas lui-même force de loi, il ne sera pas d'une grande utilité.

Reste une dernière raison pour laquelle le choc de simplification risque de faire un flop : pendant que les équipes de Thierry Mandon chassent la

norme, d'autres fonctionnaires, dans d'autres bureaux, continuent d'en produire de nouvelles à jet continu. «C'est vrai que nous avons un problème de flux», reconnaît-on pudiquement rue de Babylone.

La prohibition des feux de cheminée à Paris, qui faisait tant saliver Anne Hidalgo, n'a certes finalement pas passé la rampe. Mais celle de la vaisselle en plastique, si, et elle a commencé de mettre en émoi les entreprises du secteur. De même que l'interdiction pour les employeurs d'embaucher un CDD pour moins de 24 heures par semaine ou d'organiser des soldes flottants. On continue ? La très fameuse loi Alur de Cécile Duflot a ajouté de son côté cet été trois nouveaux diagnostics à la déjà longue liste de contrôles obligatoires préalables aux ventes immobilières, il est désormais obligatoire d'informer les salariés deux mois avant la mise en vente d'une entreprise, et, depuis le 1^{er} janvier dernier, les éleveurs d'animaux

domestiques doivent se soumettre à toute une série de nouveaux contrôles. Et l'on ne parle pas des nouvelles dispositions sur l'amiante, qui s'appliqueront à partir de juillet prochain, et qui vont coûter des dizaines de milliards d'euros aux propriétaires (lire notre enquête page 60).

Mais le pompon du père Ubu revient sans conteste à la loi sur la pénibilité, votée cet automne. D'ici quelques mois, toutes les entreprises de France seront tenues de mesurer avec précision l'exposition de chacun de leurs salariés aux poussières, à la chaleur, à la pression, aux vibrations, aux charges lourdes, au bruit, aux agents chimiques, au travail de nuit, aux postures pénibles et aux tâches répétitives, une contrainte absolument impossible à honorer pour les PME et les TPE. Il faut croire que François Hollande en a conscience, car, lors de ses vœux, il a promis de «veiller personnellement» à ce que l'application de ce texte démentiel soit «la plus simple possible».

On y croit, on y croit.

Philippe Eliakim •

La liste des diagnostics immobiliers ne cesse de s'allonger



OUTARDE CANEPETIÈRE

La future ligne TGV Sud-Ouest empiétant légèrement sur l'habitat de cet oiseau protégé, Réseau ferré de France a été contraint de louer 560 hectares de terres à des paysans voisins pour pouvoir le laisser s'y ébattre. Coût : 336 000 euros par an, payés par les voyageurs.

ET AUSSI...

- **DANGÉROSITÉ DES MÉTIERS** Peu de gens le savent, mais les employeurs sont tenus de recenser par écrit la totalité des risques courus par leurs salariés (y compris tomber de sa chaise ou se cogner dans une porte vitrée). Cette obligation démentielle, auxquelles peu de sociétés se soumettent, vaut aussi pour les collectivités locales. En Indre-et-Loire, où le préfet l'a récemment rappelé à tous les élus locaux, plusieurs villages ont dû faire appel à des bureaux d'études pour rédiger ce précieux document aux frais du contribuable.

- **INFORMATION DES SALARIÉS** La loi sur l'économie solidaire, votée cet automne, impose une nouvelle contrainte aux PME et aux TPE. Désormais, chacune d'entre elles devra informer ses salariés des conditions dans lesquelles ils pourraient éventuellement la racheter le jour où elle serait à vendre. Comme les travailleurs oublient vite, il leur faudra répéter l'opération tous les trois ans.

POUR DÉSAMIANTER, LA FRANCE EN FAIT VRAIMENT TROP

Au nom du principe de précaution, notre pays a choisi de s'imposer les règles anti-amiante les plus sévères du monde. Cela risque de conduire à la catastrophe.

Cela ne sert à rien de regretter, bien sûr. N'empêche, s'il s'y était pris quelques mois plus tôt, Georges Bullion, le directeur de l'office HLM Dynamité, dans l'Ain, n'aurait pas eu tous ces problèmes. Ses équipes auraient démonté les lavabos, fait sauter les vieux carrelages et donné un bon coup de jeune aux salles de bains de cet immeuble des années 1970. Seulement voilà, en juillet 2012, le gouvernement a décidé d'imposer de nouvelles normes de désamiantage incroyablement contraignantes. Désormais, il faut prendre des précautions drastiques, non plus seulement quand on touche les flo-cages qui partent en poussière, mais aussi avec les matériaux contenant de l'amiante non friable, fût-ce en quantité infime (en l'occurrence, ici, la colle à carrelage). Notre office HLM n'ayant pas les moyens de faire venir à prix d'or des équipes spécialisées en costume de cosmonaute, il a dû lâcher son projet de rénovation. «On nous a même interdit de dévisser les baignoires pour les remplacer», se désole Georges Bullion. La colle à carrelage dans le mur, bien sûr... Pour les rajeunir au moins en surface, l'ingénieur directeur a finalement eu recours au système D: il les a remplis d'électrolyte et a fait passer un courant électrique dedans, comme pour argenter des couverts.

Electrolyser les baignoires! Les ayatollahs du principe de précaution, qui ont conçu notre nouvelle réglementation anti-amiante, se doutaient-ils qu'elle conduirait à de pareilles extrémités? A vrai dire, nous l'ignorons. Mais ça n'aurait sans doute rien changé à leur détermination, tant ils sont sûrs de leur fait. Au premier abord, leur arsenal semble d'ailleurs difficile à contester. Chaque année, dans notre pays, plus de 2 000 personnes meurent d'un cancer de l'amiante. Pour l'essentiel, il s'agit d'anciens salariés des usines qui travaillaient la substance mortelle, désormais interdite - pour eux, malheureusement, on ne peut plus rien faire. Mais un bon quart sont des ouvriers du bâtiment, électriciens, maçons, plombiers et autres plaquistes, qui ont respiré un peu trop de poison blanc lors de leurs interventions. Quoi de plus normal que de prendre le maximum de précautions pour protéger ces professionnels?

Encore faut-il conserver le sens de la mesure. Dans son rapport de 2009, l'Agence de sécurité sanitaire préconisait de limiter le risque de décès à 1 sur 1 million. A l'époque, toute la presse a applaudi des deux mains. Ils s'agit pourtant là d'une pure démente. Si l'on appliquait la même règle aux autres activités humaines, il faudrait interdire illico les anesthésies

générales, les voyages en avion, les bains de mer, le ski, mille autres choses encore, et imposer sans délai le port du masque à gaz à tous les habitants des grandes villes. Fort heureusement pour nous, les pouvoirs publics n'ont pas choisi d'atteindre ce seuil d'un coup: dans un premier temps, ils ont calibré leurs normes pour limiter le taux de décès à 1 pour 10 000 travailleurs exposés. Mais cet objectif est déjà démesuré.

Qu'on en juge. Pour le tenir, il a fallu supprimer la distinction entre amiante friable et non friable, on l'a dit. Mais aussi durcir les processus de travail, augmenter la fréquence des analyses de l'air, renforcer les protections obligatoires, mettre en place des systèmes de certification des entreprises ultra-contrainants et... diviser par dix la teneur maximale de fibres à laquelle peuvent être soumis les travailleurs (cette dernière disposition sera effective en juillet prochain). Comme, de surcroît, le gouvernement a imposé le mesurage des particules avec des microscopes électroniques, dix fois plus puissants que les appareils optiques utilisés jusque-là, la France peut se vanter de posséder la législation la plus protectrice du monde. Et de loin! En juillet prochain, ses seuils seront dix fois plus stricts que ceux de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays-Bas, et cent fois plus que ceux des autres pays d'Europe! «Personne n'en

30 000 EUROS
au lieu de 5 000 pour
démolir un bâtiment au
toit en fibrociment

**23 MILLIARDS
D'EUROS**
au lieu de 10 milliards
pour désamianter
3 millions de HLM

80 000 EUROS
contre zéro pour
diagnostiquer les routes
d'Indre-et-Loire

PHOTOFOR

demande autant que nous», se félicite Michel Parigot, le vice-président de l'Andeva, l'association des victimes de l'amiante.

Le problème, c'est que cette magnifique réglementation est en train d'aboutir à une catastrophe. D'abord parce que son application va coûter des fortunes à la France. Pour désamianter leurs 3 millions de logements désormais considérés comme infestés, les organismes HLM vont, à eux seuls, devoir dépenser au moins 23 milliards d'euros. Presque quatre fois leurs fonds propres! Comme leurs budgets ne sont pas extensibles, il va leur falloir réduire d'autant leurs investissements dans la construction. Résultat: plusieurs centaines de milliers d'appartements qui auraient dû sortir de terre ne verront jamais le jour. C'est bien le moment.

Les contribuables aussi peuvent s'attendre à passer à la caisse. L'enrobé qui recouvre

Les nouvelles normes vont faire exploser la facture



Depuis juillet 2012, les plaques contenant de l'amiante non friable, comme ce toit en fibrociment, doivent être retirées par une entreprise spécialisée.

5 000 EUROS
contre 1 000 pour
changer 50 mètres
carrés de linoléum

15 000 EUROS
contre zéro pour faire
certifier son entreprise
du bâtiment

1 000 EUROS
contre 300 pour réaliser
une mesure au micro-
scope électronique

nos rues et nos routes est en effet susceptible de contenir de l'amiante. Jusqu'à présent, personne ne s'en souciait, puisque le poison était piégé dans le goudron. Mais maintenant, on ne plaisante plus avec ces choses-là. Chaque fois qu'elles entreprennent des travaux de voirie - rebouchage d'un trou dans la chaussée, réfection d'un soupirail, etc. - les collectivités locales, tout comme d'ailleurs les compagnies des eaux, de gaz ou d'électricité, sont désormais tenues d'effectuer un prélèvement et de faire analyser la carotte en laboratoire (environ 1 000 euros la prestation). Si le revêtement est sain, elles peuvent creuser tant qu'elles veulent. Dans le cas contraire, elles doivent suivre des procédures de protection et avoir recours le cas échéant à une entreprise certifiée, ce qui multiplie au moins par deux les devis. «Même pour la pose d'un simple arceau porte-motos, il

faut en passer par là», soupire-t-on à la mairie de Vincennes, qui a provisionné cette année 20 000 euros rien que pour les carottes.

Pierre Louault, le président de la communauté de communes de Loches, en Indre-et-Loire, ne décolère pas contre cette «gagerie imposée par les obsédés du principe de précaution». Pour démolir un centre de vacances dont le toit contenait de l'amiante non friable, son village de 580 habitants a dû flamber l'an dernier 30 000 euros, six fois plus qu'avant les nouvelles normes. De son côté, son département a provisionné 80 000 euros en 2015 pour commencer de réaliser, ce n'est pas une plaisanterie, une «cartographie de l'enrobé» de ses routes. «Cela va nous prendre des années et nous coûter des millions d'euros», s'étrangle l'élu.

**Les règles
sont si dures
que beaucoup
ne les respectent
plus**

Pour beaucoup de particuliers, la note risque aussi d'être salée. Imaginons par exemple que vous souhaitiez remplacer le vieux linoléum de votre salon par de la moquette premier prix. Jusqu'en juillet 2012, une matinée de travail d'un poseur professionnel et un petit millier d'euros suffisaient largement. Aujourd'hui, vous devez effectuer un diagnostic préliminaire. Si, comme c'est probable, la colle de votre lino contient de l'amiante, il vous faudra faire appel à une entreprise certifiée pour la retirer et l'évacuer à la décharge dans un emballage étanche. Cela vous coûtera entre 3 000 et 5 000 euros. Inutile de préciser que cette procédure est obligatoire même pour un unique mètre carré de lino.

Le plus absurde dans tout ça, c'est que ces règles démentielles

sont en train de devenir contre-productives. «Les contraintes sont aujourd'hui tellement lourdes que les gens ont tendance à ne plus rien respecter du tout», concède-t-on à l'OPP-BTP, l'organisme de prévention de la branche du BTP. José Faucheu, un couvreur installé près de Laon, en sait quelque chose. Régulièrement, les paysans du coin lui demandent de remplacer par des tuiles des toits d'appentis en fibrociment. «Lorsque je leur annonce ce qu'ils auront à payer pour faire enlever ces plaques amiantées, ils ont d'abord un petit sursaut, puis ils me disent de ne m'occuper de rien. Lorsque, trois jours plus tard, je reviens avec mes tuiles, le morceau a disparu.» Démonté par le proprio et enterré quelque part dans un champ. Quand il n'a pas été déposé par petits bouts dans les poubelles municipales...

Philippe Eliakim ●

DANS LE SPORT AUSSI, LES NORMES FONT DES RAVAGES

Cette fois, ce ne sont pas nos fonctionnaires qui sont en cause, mais les hautes instances du football. La réfection des stades de l'Euro 2016, qu'elles nous ont imposée, coûtera plus de 1,7 milliard d'euros.





ÉCLAIRAGE

Afin de permettre la retransmission en haute définition, l'UEFA a décidé que les lumières devaient afficher une puissance de 2 000 lux, alors qu'il y a quatre ans, la norme était de 1 400. Tous les stades de l'Euro ont été obligés de revoir leur système pourtant déjà très performant.



LOGES VIP

Pour répondre aux nouvelles normes imposées par les huiles du football européen, le stade de Marseille offre désormais 6 000 places VIP. 57 loges et 8 500 m² de salons ont aussi dû être aménagés pour les hôtes prestigieux. Cela devrait suffire pour accueillir les sponsors !



RAMBARDES

A la demande de l'UEFA, un garde-corps de 1,10 mètre a dû être installé dans les tribunes pour éviter les débordements. Problème : dans certains secteurs du Vélodrome, il masque le terrain aux spectateurs. Plus de 4 000 places seraient ainsi devenues inutilisables...

LE CAS DE MARSEILLE

Pour pouvoir être classé «cinq étoiles» et recevoir des finales de Coupe d'Europe, le Stade Vélodrome a dû accroître sa capacité. Il compte désormais 67 000 places. Au total, sa réfection a coûté près de 300 millions d'euros.

A Lens, on ne joue pas au foot dans un chaudron miteux. Vestiaires tip top, pelouse impeccable... Le stade Bollaert, entièrement rénové en 1998 pour le Mondial, fait la fierté de toute la ville. Mais pas de l'UEFA. L'association dirigée par Michel Platini, qui a la haute main sur le football européen, estime en effet que ses sièges sont trop étroits et ses zones VIP pas assez étendues. Or, comme c'est elle qui distribue les agréments des futures enceintes de l'Euro 2016, ses désirs sont des ordres. La mort dans l'âme, le club et les contribuables de cette cité populaire vont donc devoir lâcher 70 millions d'euros pour réaliser ces aménagements un peu bling bling, qui n'apporteront rien à personne.

Ils ne seront pas les seuls à passer à la caisse. En acceptant de recevoir l'Euro 2016, la France s'est jetée tout entière dans la gueule du loup. Certes, la compétition va générer quelques retombées positives pour son économie. Mais sa préparation impose le respect de tellement de normes, de tant de règlements stupides, qu'elle est en train de devenir un enfer. Au total, la rénovation des dix arènes sélectionnées devrait coûter 1,7 milliard, dont 800 millions à la charge du contribuable. Et cette fois, ce ne sont pas nos fonctionnaires qui sont en cause...

L'UEFA exige d'abord que les stades soient équipés de sièges individuels séparés, fabriqués dans un matériau incassable, ininflammable et flanqués d'un dossier d'une hauteur minimale de 30 centimètres. C'est clair, net et non négociable. Les huiles du ballon rond ont aussi des opinions bien arrêtées sur les toilettes. Les arènes agréées devront être équipées d'une lunette pour 125 spectatrices, d'une lunette pour 250 hommes et d'un urinoir pour 125 hommes, le calcul étant fait sur la base d'un public à 80% masculin - une proportion décidée unilatéralement par les Platini's boys. Pas de place non plus pour

l'à-peu-près dans les vestiaires. Ils devront faire au minimum 100 mètres carrés, être équipés d'au moins 10 douches, de 25 places assises et de 3 WC «avec sièges», indique le règlement officiel. Ce n'est pas tout. Après de longues réflexions, les ayatollahs de l'UEFA sont arrivés à la conclusion que la meilleure orientation des terrains était l'axe nord-sud, afin qu'aucune équipe ne soit désavantagée par la lumière du soleil. La bonne nouvelle, c'est qu'ils n'exigent pas la démolition des stades tournés dans le mauvais sens - ce sera sans doute pour demain. En revanche, les caméras installées dans la tribune devront impérativement être déménagées de l'autre côté.

Quant aux normes de sécurité... «Michel Platini est traumatisé par le drame du Heysel qu'il a vécu sur le terrain en tant que joueur, reconnaît un cadre de l'UEFA (des affrontements entre supporters avaient causé la mort de 39 personnes à Bruxelles le 29 mai 1985, NDLR). Du coup, les experts ont tendance à en faire un peu beaucoup.» Le Parc des Princes, par exemple, va devoir combler la fameuse «fosse» qui sépare les tribunes de la pelouse depuis sa création.

Et pour les enceintes «cinq étoiles», les seules habilitées à accueillir la finale ou l'une des demi-finales de l'Euro, les contraintes sont encore plus lourdes. Elles doivent afficher une capacité d'au moins 50 000 personnes, être situées près d'un aéroport international et d'un parc hôtelier comportant plus de 1 000 chambres cinq étoiles. En France, jusqu'à présent, seul le Stade de France répondait à ces critères. Mais avec l'Euro, Marseille, Lyon et Lille ont gagné ces coûteux lauriers. Les Qataris du PSG, avec leur Parc des Princes de 46 000 places, sont hors jeu. Et très vexés. Du coup, ils réfléchissent à un futur agrandissement pour atteindre 60 000 spectateurs. En espérant que, d'ici là, l'UEFA n'ait pas encore modifié ses normes...

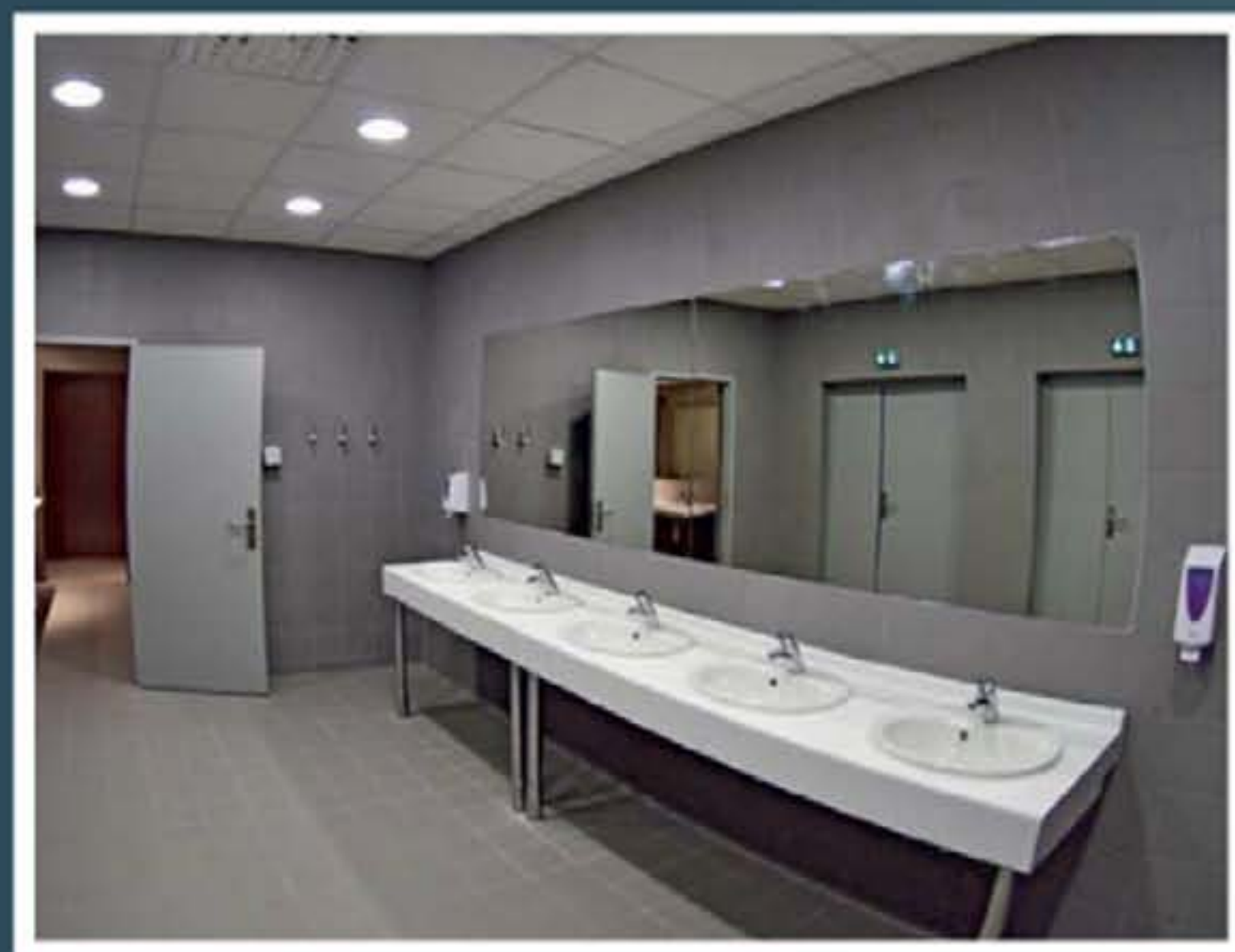
Bruno Godard •

Pas moins d'un urinoir pour 125 spectateurs, exige l'UEFA



SIÈGES

Fini les bancs des tribunes populaires et les strapontins. Les nouvelles règles du football européen imposent des sièges individuels, munis d'un dossier d'une hauteur minimale de 30 cm. Ils doivent être fabriqués dans un matériau incassable et ininflammable.



TOILETTES

Les hautes autorités du football européen ne laissent rien au hasard. De leur siège de Nyon, en Suisse, elles ont institué des règles précises sur le nombre de toilettes. Comme tous les stades agréés, le Vélodrome comptera un WC à lunette pour 250 spectateurs.



VESTIAIRES DES JOUEURS

Pour répondre aux nouvelles normes, ils ont dû être entièrement remis à neuf. D'une superficie de 100 mètres carrés, ils sont équipés de 10 douches, de 25 places assises et d'une table de massage. Un bureau fermé a aussi été aménagé pour que le staff technique puisse s'isoler.

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Que l'administration veille à la qualité de la nourriture, il n'y a rien de plus normal. Mais nos fonctionnaires veulent tellement en faire qu'ils mettent en péril nos usines et nos emplois.

Soumettre à autorisation quelque chose qui existe, c'est possible, tous les pays du monde le font. Mais soumettre à autorisation quelque chose qui n'existe pas, cela, seule la France est capable de le faire ! Les producteurs de conserves, de sucre ou de volailles tricolores sont payés pour le savoir. Chaque fois qu'ils ont besoin d'incorporer un «auxiliaire technologique» dans leur processus de fabrication, ils doivent en demander la permission à l'administration. Et ce n'est pas une mince affaire : il leur faut remplir des formulaires longs comme ça, financer des analyses préalables, attendre des semaines que les fonctionnaires se décident. «Cela peut coûter jusqu'à 2,5 millions d'euros par dossier», s'énerve Catherine Chapalain, la directrice générale de l'Ania, la fédération des industries agro-alimentaires. Plutôt cher, en effet... Car, à la différence des additifs classiques ingérés par les consommateurs, les «auxiliaires technologiques» présentent la particularité de se volatiliser au cours de la production. Si bien qu'il n'en reste plus trace dans le produit fini. En somme, l'administration exige de donner son autorisation préalable pour... du vide.

Absurde ? Oui. Mais malheureusement pas très étonnant. Dès qu'il s'agit d'alimentation, nos faiseurs de normes ont un peu tendance à perdre la tête. Certes, contrôler, vérifier, tracer,

réglementer ce que nous mangeons est évidemment une nécessité. De la vache folle aux bactéries mortelles dans les pousses de soja, en passant par les lasagnes fourrées à la viande de cheval, nous avons connu assez de scandales pour le savoir. Mais nos fonctionnaires en font tellement pour se couvrir, ils inventent tellement de contraintes, imposent tellement d'interdits et d'obligations, qu'ils finissent par mettre en péril la filière tout entière. «On n'a vraiment pas besoin de ça», soupire Olivier Draullette, délégué général du Syndicat national des fabricants de boîtes de conserve.

L'Hexagone est pour l'instant le seul pays à interdire le BPA

Lui-même a quelques raisons de se plaindre. Depuis le 1^{er} janvier, plus aucun aliment conditionné dans un contenant comportant du bisphénol A (BPA) ne peut être vendu ni produit en France. Bien qu'aucune étude scientifique ne l'ait encore démontré, nos autorités estiment en effet que cette substance pourrait avoir des effets nocifs sur la santé. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Europe n'avait pas encore pris position, si bien que l'Hexagone était le seul pays du monde à imposer cette interdiction. Plutôt ennuyeux pour nos industriels et nos importateurs. Car le BPA, qui tapisse les parois intérieures des canettes, boîtes de conserve et couvercles de bocaux, est idéal pour empêcher la corrosion.

Nos fabricants, qui étaient prévenus depuis deux ans, en

Bisphénol A

France
15% de hausse
du coût de fabrication



Union européenne
0% de hausse

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'utilisation de cette résine synthétique dans les contenants alimentaires est interdite en France et nulle part ailleurs*. Les produits de substitution coûtent de 5 à 15% plus cher.

* A la date du 15 janvier 2014.

ont donc été quittes pour trouver des produits de substitution. Le problème, c'est que ces derniers coûtent jusqu'à 15% plus cher. Et qu'aucun d'entre eux n'a l'avantage, comme le BPA, de s'adapter à tous les types d'aliments, sucrés, salés, solides ou liquides. Du coup, nos industriels de l'emballage, tout comme ceux des petits pois ou du cassoulet en boîte, doivent faire face à des surcoûts, et ont donc plus de mal à exporter. C'est le cas des six usines

Nanoparticules

France
38 pages
de mode d'emploi



Union européenne
0 page

Aucun autre pays n'a eu cette idée : depuis deux ans, la France impose à ses industriels de déclarer chaque année la liste complète de leurs produits contenant des nanoparticules. Le mode d'emploi fait 38 pages.

françaises de l'américain Crown, leader mondial du packaging métallique, qui fournit entre autres Nestlé, Bonduelle ou Panzani. «Et dire que le gouvernement nous avait promis un choc de simplification», soupire Antoine Lefèvre, le sénateur maire UMP de Laon (Aisne), où Crown dispose d'un site de 54 000 mètres carrés employant 247 salariés. L'an dernier, il a soulevé la question au palais du Luxembourg, mais personne ne l'a écouté.

CROULE SOUS LA CONTRAINTE

Auxiliaires technologiques

France

2,5 millions
d'euros par agrément



Union européenne
0 euro

Utilisées pour faciliter la fabrication de denrées alimentaires, ces substances disparaissent dans le produit fini. A la différence des autres Etats, la France les soumet pourtant à autorisation.

Enzymes alimentaires

France

2 ans
d'attente pour une autorisation



Union européenne
0 an

Largement utilisées par nos industriels, notamment pour la fabrication des fromages, les enzymes sont soumises chez nous à une autorisation administrative nécessitant un long délai. Seul le Danemark fait de même.

Les industriels de l'agroalimentaire n'ont pas eu plus de succès lorsqu'ils ont tenté d'alléger la déclaration annuelle de nanoparticules, obligatoire depuis janvier 2013. Là encore, ils sont les seuls au monde à la subir. Et là encore, cela leur coûte beaucoup de temps et d'argent. Il leur faut remplir un formulaire interminable et très compliqué sur le site R-Nano.fr, créé à cet effet par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation). Pour ceux qui n'ont pas fait d'études de biologie moléculaire, il existe bien un mode d'emploi. Mais comme ce dernier ne comporte pas moins de 38 pages écrit serré, il leur faut un certain temps pour commencer à y voir clair. Selon l'Ania, l'exercice mobilise un salarié à plein temps pendant cinq jours, ce qui est loin d'être négligeable pour une PME...

Autre pomme de discorde entre la filière et les pouvoirs publics: l'étiquetage. Car, dans ce domaine aussi, nos faiseurs de normes veulent en faire plus que les autres. L'Europe se charge pourtant elle-même de la question: en décembre dernier, la Commission de Bruxelles a imposé à tous les Etats membres un système

uniformisé. Lisibilité des caractères, origine des viandes, présence ou non d'allergènes, qualité nutritionnelle... Inco, c'est son nom, règle dans les moindres détails la teneur et la forme des étiquettes. Eh bien, nos fonctionnaires réussissent quand même à en rajouter une louche. Ils viennent de mettre au point un pictogramme, baptisé Triman, pour faciliter la collecte et le tri des déchets. Les industriels ont dû batailler pendant un an afin d'obtenir in extremis le droit de ne pas imprimer ce logo sur leurs emballages.

Même pour les consignes de recyclage, nos fonctionnaires font du zèle

S'ils le souhaitent, ils pourront se contenter de le publier sur les pages consommateurs de leur site Internet.

Leur combat sur les feux tricolores, en revanche, n'est pas encore gagné. Afin de lutter contre l'obésité, les gardiens du temple alimentaire, jamais à court d'idées, ont en effet imaginé un système de code couleurs (vert, orange, rouge) symbolisant la valeur nutritionnelle des denrées. Rillettes du Mans: feu rouge! Cassoulet du Sud-Ouest: feu rouge! Camembert au lait cru: feu rouge!

Encore un truc qui va booster nos exportations...

Olivier Drouin ●

RÉDUISEZ LE GASPILLAGE

Avec n...
et mul...
déche...
meille...

es, les imprimantes
Pro réduisent les
multifonctions
l'environnement.



LA RÉVOLUTION DE L'IMPRESSION EST EN MARCHÉ
www.epson.com

EPSON
EXCEED YOUR VISION